

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-035 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 2 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : jeudi 23 février 2023 - Secrétaire de séance : Jean-Pierre GAGNE
Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 10 - Nombre de votants : 65

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Pascal BONETTI, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (jusqu'à la délibération n°2023-039), Claire ANDRÉ (jusqu'à la délibération n°2023-034), Roland VEILLARD, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER (jusqu'à la délibération n°2023-034), Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Jean-Luc RAMEL (jusqu'à la délibération n°2023-028), Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Frédéric BARDOT, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2023-029), Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-030), Marie-Claude REGACHE (jusqu'à la délibération n°2023-030), Sylviane BOUCHARD, Murielle KIRCHHOFF, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise GIRAUDET (jusqu'à la délibération n°2023-035), Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Sylvie RIGHETTI-GILOTTE (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Alexandre NANCHI, (à Dominique DALLOZ), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Alex PELLETIER (à Jean-Luc RAMEL), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gilbert BOUCHON (à Denis JACQUEMIN).

Etaient excusés et suppléés : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU), Patrick MILLET (par Murielle KIRCHHOFF).

Etaient excusés : Sylvie SONNERY, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Josiane CANARD, Nazarello ALONSO.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Mohammed EL MAROUDI, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Gaël ALLAIN.

Objet : Fixation des tarifs d'accès aux 7 déchèteries intercommunales pour 2024

VU l'avis favorable de la commission gestion des déchets du 30 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 20 février 2023 ;

M. André MOINGEON, vice-président, indique qu'il convient de fixer pour l'année 2024, les tarifs d'accès aux 7 déchèteries intercommunales, pour les professionnels et les particuliers.

Sur proposition de la commission gestion des déchets, il suggère les tarifs détaillés en annexe 1.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les propositions décrites en annexe 1 pour la tarification 2024 des accès aux 7 déchèteries intercommunales.
- PRECISE que ces tarifs s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 mars 2023

Publiée le 09 MARS 2023

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN



TARIFS PAR PASSAGE

	Année civile 2024	Véhicule léger (vp)	Camionnette (ctte) PTAC <2,6 tonnes	Camionnette (ctte) PTAC >2,6 tonnes	Véhicule PTAC >3,5 tonnes
Professionnels	1 à 25 passages	8 €	13 €	15 €	Accès interdit
Professionnels	26 passages et +	10 €	20 €	25 €	Accès interdit
Particuliers	1 à 25 passages	Accès gratuit	Accès gratuit	Accès gratuit	Accès interdit
Particuliers	26 passages et +	10 €	20 €	25 €	Accès interdit

Pour rappel :

	Années civiles 2022 et 2023	Véhicule léger (vp)	Camionnette (ctte) PTAC <2,6 tonnes	Camionnette (ctte) PTAC >2,6 tonnes	Véhicule PTAC >3,5 tonnes
<i>Professionnels</i>	<i>1 à 25 passages</i>	<i>5 €</i>	<i>10 €</i>	<i>13 €</i>	<i>Accès interdit</i>
<i>Professionnels</i>	<i>26 passages et +</i>	<i>8 €</i>	<i>15 €</i>	<i>20 €</i>	<i>Accès interdit</i>
<i>Particuliers</i>	<i>1 à 25 passages</i>	<i>Accès gratuit</i>	<i>Accès gratuit</i>	<i>Accès gratuit</i>	<i>Accès interdit</i>
<i>Particuliers</i>	<i>26 passages et +</i>	<i>8 €</i>	<i>8 €</i>	<i>8 €</i>	<i>Accès interdit</i>